

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MAI 2012 à 19 H 00

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE QUATORZE MAI, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 04 MAI 2012, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BRANCOURT Alain.

Etaient présents : Alain BRANCOURT, Raymond VITRY, Viviane NEBOUT, Gilles LEMUNIER, Yves BOILLIN, Maria HAMY-CALCADA, Thérèse MATHIRON, Abel BARBIER, Martine CLEMENT, Frédéric COLLE.

Etaient absents excusés : Michèle VAILLARD (Procuration à Martine CLEMENT), Alain FLACELIERE (Procuration à Viviane NEBOUT, Jean-Sébastien VIENNET (Procuration à Frédéric COLLE)

Etaient absents : Joël LEVITTE – Laurent HARDY

Secrétaire de séance : Thérèse MATHIRON

Le Maire donne lecture du précédent compte-rendu et propose l'ordre du jour suivant :

RETRAIT DU MARCHÉ DE VIABILISATION DU MARCHE DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture de la Côte d'Or notifiant certaines irrégularités dans la procédure de passation de ce marché à savoir :

- les modalités de publicité du marché (support papier et électronique)
- le principe d'allotissement (distinction des prestations en un lot unique)
- le rôle de la Commission d'Appel d'offres

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est contraint :

- de prononcer le retrait de ce marché de travaux de viabilisation de ce lotissement
- d'engager une nouvelle consultation dans le respect des dispositions du code des marchés publics
- d'annuler le prix de vente initialement fixé.

TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le Maire fait part du lancement de la consultation des entreprises pour la mise en séparatif d'une partie du réseau d'assainissement et la création d'un réseau haut service d'alimentation en eau potable.

Ces dossiers feront l'objet d'une présentation au service de la Préfecture avant soumission définitive au contrôle de légalité de ce marché.

Le Maire fait part

- De l'invitation d'un candidat à une réunion publique le 29 Mai 2012 dans le cadre des élections législatives et de la composition du bureau de vote des 10 et 17 Juin 2012

La séance est levée à 19 h 30



Le Maire

Alain BRANCOURT